

Affaire T-60/91

M^{me} C.
contre
Commission des Communautés européennes

« Irrecevabilité »

Ordonnance du Tribunal (quatrième chambre) du 10 décembre 1991 1396

Sommaire de l'ordonnance

1. *Fonctionnaires — Recours — Droit de recours — Personnes revendiquant la qualité de fonctionnaire ou d'agent autre que local*

2. *Fonctionnaires — Recours — Recours d'un lauréat d'un concours général dirigé contre l'absence d'offre d'emploi — Réclamation administrative préalable — Absence — Irrecevabilité*

(Statut des fonctionnaires, art. 90 et 91)